Le port de signes religieux « ostensibles » bientôt interdit à l'Assemblée ?

23/01/2018 à 23h19

Le président du Palais Bourbon, François de Rugy, soumettra mercredi une proposition interdisant le port de signes religieux par les députés, au sein de l'Hémicycle.

Le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, propose d'interdire le port de signes religieux « **ostensibles** » par les députés dans l'hémicycle, a-t-on appris mardi auprès de la présidence.

La proposition sera soumise mercredi au bureau de l'Assemblée, plus haute instance collégiale, qui est appelé à prendre des décisions sur la « **tenue des députés** ».

M. de Rugy (LREM) avait transmis en décembre à ses membres « **une proposition d'instruction générale** » pour préciser le principe constant du droit parlementaire, suivant lequel l'expression des opinions se fait exclusivement à l'oral dans l'hémicycle.

En conséquence, la tenue des députés ne saurait « **être le prétexte** » à l'expression d'une opinion, et doivent être prohibées celles faisant apparaître des marques commerciales, des logos ainsi que le port de signes « **ostensibles** » à caractère religieux, selon la proposition retravaillée du président de l'Assemblée. (…)

www.ouest-france.fr

(Merci à Jeune Dissident)